

*La vie communale - Numéro 5 - 2024*



***Ids - Saint - Roch***  
*Le bulletin d'informations de la Commune*



## Bulletin été 2024

- *Le mot du Maire*..... pages 3-4
- *Les informations communales* ..... pages 5-6
- *Le budget communal* .....pages 7-11
  - \* *Exécution 2023*..... pages 7-8-9
  - \* *Prévision 2024*.....page 9
  - \* *Le budget communal condensé*..... pages 10-11
- *La Communauté de communes Berry Grand Sud*.....pages 12-13
- *Le soutien aux agriculteurs* ..... pages 14 -15
- *Nos chers commerces*..... page 16
- *L'opération d'aménagement à l'intérieur du bourg* ..... page 17
- *La vie scolaire*.....pages 18-19
  - \* *La classe d'Ids-Saint-Roch* ..... page 18
  - \* *La fermeture d'une classe dans le Sirp des Terres de Cœur* ..... page 19
- *Le site éolien* ..... pages 20-22
- *Empreintes sauvages*.....page 23
- *Les brèves* .....pages 24-25-26
- *Les associations* ..... pages 27-31
- *Mon petit jardin*.....page 32

### MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66

[www.ids-saint-roch.fr](http://www.ids-saint-roch.fr)

E-mail : [mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr](mailto:mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr)

Ouverture tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h30 - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

## Bulletin été 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Notre pays voulait accueillir les Jeux olympiques de l'été 2024 et ce dernier a été retenu au terme d'une dizaine d'années de procédure de candidature, célébrant ainsi le centenaire d'une précédente édition à Paris en 1924.

Ces Jeux d'été 2024, officiellement appelés les Jeux de la XXXIII à Olympiade se dérouleront à Paris essentiellement, du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre pour les jeux paralympiques. Ils sont source d'effervescence mais aussi de fierté et d'émerveillement.

Outre les épreuves traditionnelles, en individuel ou en équipe, comme l'athlétisme, le cyclisme, l'équitation, la natation, etc, et à la faveur de l'urbanisation du sport, de nouvelles épreuves seront pratiquées : toutes couronneront des champions !

L'emblème de ces Jeux se veut d'être un visage et il rejoint ainsi trois autres symboles chers à la France : la Médaille d'or, la Flamme et la Marianne. Sur le site de Paris 2024, on peut lire à propos du déroulement du marathon public à large participation attendue : « Avec cette épreuve, Paris 2024 invite les français à s'inspirer de l'esprit des athlètes et des valeurs olympiques, à les intégrer dans leur vie quotidienne ».

Nous ne pouvons qu'adhérer, me semble-t-il, à ce vœu mais, bien au contraire, ce qui se passe en France nous en éloigne.

Pour preuve, les semaines que nous venons de connaître alors qu'une déflagration s'est produite dans les urnes à l'occasion des deux scrutins, des européennes et des législatives. Dans la cacophonie ambiante, nous comprenons que les électeurs ont eu un choix difficile à faire entre « le préférable et le détestable », chacun ayant, tout naturellement, le sien !

Quelles scènes subissons-nous, de plus en plus nombreuses, de plus en plus intenses, d'irrespect, d'insultes, de violences, de folies de la part de la sphère politique mais aussi de la part des citoyens ?

Nous n'entendons plus parler que de polémiques, d'oppositions, de luttes contre, de conflits (dont ceux du voisinage), de recours, de surcroît entretenus par les médias et les réseaux dits sociaux.

Nous sommes bien loin de l'esprit et des valeurs de l'olympisme : ce temps de l'engagement tous ensemble est raté, la consécration du « bien-vivre ensemble » n'est plus d'actualité. La réflexion, la raison, l'engagement et la confiance ne font plus partie de notre vocabulaire.



## Bulletin été 2024

Dans ce contexte, la colère et l'anxiété sont le plus souvent ressentis. La tonalité est donnée pour une période indéfinie durant laquelle le trouble et les incertitudes vont dominer : nous sommes sans boussole et dans notre monde rural, l'épreuve risque d'être de plus en plus rude.

Malgré ce pessimisme qu'il est impossible de nier et de contourner, au sein de l'équipe municipale d'Ids-Saint-Roch, certes tout le monde n'a pas

les mêmes objectifs ni les mêmes comportements mais un espace d'expression et de discussion sera toujours possible avec les élus que nous sommes et nos concitoyens.

En vous souhaitant une bonne lecture des pages suivantes,

Recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Martine Fourdraine,





## Conseil municipal

Après la démission de Julie Logre en décembre 2023, qui ne relève d'aucune dissension avec l'équipe mais d'un contexte personnel, le Conseil municipal comporte 9 membres en exercice. Egalement déléguée au sein du syndicat du regroupement pédagogique, Julie a été remplacée par Nicole PIPARD dans cette mission.



## Comité de jumelage de Lignières-Dunbar



Cette association régie par les dispositions de la loi de 1901 a été constituée en 1992 entre une douzaine de communes de la zone géographique du

collège Philibert Lautissier de Lignières. De façon classique, à l'origine, cette structure a pour objet de favoriser les échanges entre la France et l'Ecosse au sens le plus noble du rapprochement entre les peuples d'Europe.

Les membres de droit sont les Maires et le Conseiller départemental du canton et les membres actifs sont les personnes physiques ou morales de droit privé ou public, agréées par le Conseil d'Administration.

Ce Comité s'est distingué à bon escient à l'occasion des échanges scolaires notamment au profit des collégiens scolarisés à Lignières et de leurs camarades scolarisés en Ecosse. Au fil du temps et pour différentes raisons, la vocation de l'association a évolué.

Dans ce nouveau contexte, et au vu des manifestations actuellement initiées par le Conseil d'Administration, il nous est apparu que le fait d'appeler des cotisations (si minimales soient-elles) aux Communes n'était pas, désormais, acceptable alors que les adhésions des communes constituent plus de la moitié des recettes du Comité.

C'est la raison pour laquelle, le Comité de Lignières-Dunbar réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 mai dernier, a pris la décision de radier notre Commune de ses membres.

Nous ne visons aucunement l'intégrité des personnes qui sont à la tête de cette structure mais nous analysons que les manifestations organisées relèvent de l'ordre privé et non public.

Par ailleurs, nous étions en marge de cette association puisqu'aucun événement de s'y tenait depuis des années et que nos commerçants sont totalement ignorés.

Le dossier est ainsi clos : la situation a le mérite de laisser les coudées franches à l'association et répond à la déontologie qui est la nôtre. A notre avis, la révision des statuts du Comité s'impose, notamment dans leur article afférent à l'objet.

Nota : dans son édition du 4 juillet un journal local s'est fait l'écho de ce dossier, malheureusement avec plusieurs transgressions de la vérité, que nous nous devons de corriger auprès de vous puisque le Maire était présent à ces deux assemblées :

-il est inexact d'affirmer que les membres du Comité ont pris connaissance en AGE de la lettre du Maire puisque cette dernière n'a aucunement été lue par la Présidente, (ce qui aurait été utile assurément),

-Il nous est rapporté que la Présidente regrette une décision logique, (qu'elle a pourtant prise en toute responsabilité), n'ayant pas réussi à trouver un accord amiable avec l'édile municipal : or, aucun contact n'a même été sollicité avec la Mairie,

-le désaccord ne provient pas du non-paiement de la cotisation par la Commune mais bien du fond du dossier, l'argument avancé par le Comité servant juste de facilitateur à la communication.

## Scrutins électoraux 2024

Après une année 2023 vierge de tout scrutin, les **élections européennes** se sont tenues selon un calendrier prévu le 9 juin dernier en vue de l'élection de 81 députés européens qui représenteront la France au parlement de Strasbourg. Ce scrutin est en effet, traditionnellement, assez peu prisé par les électeurs. Sans doute à tort car les politiques européennes ont un impact de plus en plus marqué sur la vie des territoires, comme l'a montré la récente crise agricole. Sans compter que des projets communaux peuvent bénéficier de fonds européens, notamment ceux consacrés au développement rural : mais reste encore à avoir la capacité d'y accéder. Enfin pour clore ce sujet ici, il n'en demeure pas moins que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la construction européenne a été gage de paix.

Les **élections législatives** annoncées au soir des précédentes peuvent être qualifiées d'inattendues. La décision du Chef de l'Etat a bousculé tous les acteurs de la vie politique, sociale et économique à laquelle appartiennent tous les citoyens que nous sommes. Nous avons été appelés à élire les 577 députés qui siégeront à l'Assemblée nationale selon une organisation et des modalités de fonctionnement en cours de mises en place.

A noter, la principale innovation du Code électoral est la dématérialisation des procurations pour favoriser la participation.

Liberté Égalité Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dispositions du code électoral  
concernant l'inscription sur les listes électorales  
EXTRAIT

**Article L. 9** – L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

**Article L. 10** – Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

**Article L. 11** – I. – Sont inscrits sur la liste électorale, sur leur demande :

1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans ;  
2° Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ;

2° bis Ceux qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, ont, pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires.

II. – Sous réserve qu'elles répondent aux autres conditions exigées par la loi, sont inscrites d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel, en vue de participer à un scrutin :

1° Sans préjudice du 3° de l'article L. 30, les personnes qui ont atteint l'âge prévu par la loi pour être électeur à la date de ce scrutin ou, lorsque le mode de scrutin permet un second tour, à la date à laquelle ce second tour a vocation à être organisé ;

2° Sans préjudice du 4° du même article L. 30, les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.

...

## Secrétariat de mairie et de l'agence postale



Delphine MORAND a quitté la commune le 31 janvier 2023 et c'est Céline DAGEN qui avait été embauchée pour la remplacer. Toutefois, et malgré une période de deux mois de pilotage par Delphine elle-même puis l'accompagnement rapproché du Maire, nous nous sommes très vite

aperçus que le profil de Céline ne correspondait pas à notre attente. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, c'est **Morgane NÉOUZE** qui est en poste et dont la famille s'est récemment installée dans notre région.

Les horaires d'ouverture des deux bureaux n'ont été modifiés qu'à la marge malgré l'absence de Morgane le mercredi matin.

## Congés d'été

La fermeture de la Mairie et de l'APC aura lieu du **lundi 12 août au samedi 24 août** inclus. La permanence du Maire ne sera pas assurée les samedis d'août mais un transfert d'appels sera mis en place de façon à joindre le Maire ou ses adjoints à tout moment.



Indépendamment de la réglementation à laquelle sont soumises les collectivités territoriales en matière d'informations comptables et financières, nous nous attachons à vous mettre à disposition le maximum de données replacées dans leur contexte local.

Pour rappel, notre comptabilité est toutes taxes comprises : s'agissant des écritures de fonctionnement, aucune intervention n'est possible sur la TVA excepté pour les bâtiments commerciaux et s'agissant des écritures d'investissement, en principe, la collectivité est à même de récupérer la quasi-totalité de la TVA sur les opérations qu'elles portent.

Ci-après, nous vous rapportons les réalisations les plus significatives, tout en sachant que les livres de la Commune sont consultables en Mairie par tout public.

## Exécution du budget 2023

L'exercice clos le 31 décembre 2023, dont les données ont été transcrites à la fois dans le Compte administratif établi par le Maire et dans le Compte de gestion établi par le Comptable public, a généré les résultats suivants :

- un excédent de 464 179,4 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 33 486,20 € en section d'investissement.

Après prise en compte des dépenses et des recettes dites « reportées » c'est-à-dire engagées mais non réglées, soit un solde de - 49 828,64 €, l'excédent net disponible a été de 447 836,60 €, avec une concordance en terme de trésorerie.

Nul ne pourra nier ces résultats qui n'attendent que des idées pertinentes pour être utilisés !

Il est à noter qu'en 2024, du fait d'une évolution réglementaire, les résultats seront centralisés dans un document dit Compte Financier Unique (CFU) en remplacement des deux comptes (Compte de gestion et Compte administratif) auxquels nous étions habitués depuis des décennies.

## Section de fonctionnement

La majeure partie des postes de **dépenses** de cette section a une tendance mécanique à la hausse, en conformité avec la conjoncture, sans toutefois d'évolution très significative par rapport à 2022, pourtant quelques postes méritent d'être précisés :

- l'entretien de la voirie (hors chantier de requalification de routes) a été bien doté avec une dépense de 8 484 € comprenant l'achat de cailloux, l'approfondissement de fossés, l'élagage au lamier, et abattage d'arbres, notamment. Somme à laquelle il faut ajouter 4 580 € de réparation du broyeur arrivé en fin de vie,
- les frais de formation des agents : formation au logiciel de comptabilité dédiée aux deux nouvelles secrétaires successivement, soit un total de 1 896 €, d'autres formations ont eu lieu à titre gracieux dans le cadre de nos adhésions au Centre National de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'au Centre de gestion,
- la ligne « relations publiques » a atteint cette année un montant inhabituel de 4 844 € en lien avec des événements ponctuels : cadeau d'usage à notre secrétaire Delphine lors de son départ, portes ouvertes à l'arrivée de la boulangerie Aveline, décès de Monsieur Paul Radujet, etc,
- contribution aux frais de fonctionnement du regroupement pédagogique : 35 131 € contre 34 821 € en 2022, une dépense d'un niveau à peu près stabilisé, donc. Un point sera fait ici sur l'école.





# Activité - Le budget communal

- honoraires : ces dernières années, ce poste que la Commune n'avait pas l'habitude d'activer, a été lourdement contributeur du fait des procédures incontournables pour lesquelles la Commune n'a eu que la seule option, celle de se défendre. A ce jour, un seul dossier reste en attente d'audience devant le Tribunal Administratif : il s'agit des biens de sections (= Chaumes des Baudons et des Brossats) appartenant à la Commune mais dont s'est emparée une famille des Baudons (voir BM de l'an passé). Ainsi, les honoraires dépensés se sont élevés à moins de 2 000 € contre presque 18 198 € pour la seule année 2022 (un soulagement pour nos finances et nos emplois du temps !).
- le chapitre couvrant la rémunération des personnels a été bousculé du fait de l'évolution du statut des agents inhérent à leur propre cursus professionnel. Outre le fait que nous ayons été amenés à rémunérer 2 secrétaires de façon concomitante pendant 1 mois en 2022 et 2 mois en 2023, la rémunération de personnels titulaires a basculé en non titulaires en restant toutefois inférieure en 2023 par rapport à 2022 passant de 71 204 € à 68 494 €.
- au chapitre des subventions : comme chaque année des dépenses non récurrentes sont intervenues telles que notre participation à la tenue du Concours national de Charolais (400 €) à Lignières ou bien notre participation au déroulement du Comice agricole du Châtelet (566 €).

Nous avons également fait un don au profit des populations syriennes et turques dans le cadre d'une collecte organisée par l'association des Maires de France. Nos associations communales sont

loin d'être délaissées puisque nous leur apportons tous les supports dont elles ont besoin, que ce soit financièrement ou bien matériellement, par la mise à disposition d'équipements et mise à disposition de nos agents administratifs et techniques.

- la charge annuelle de la dette est très supportable, 4 000 € d'intérêt. En effet, il ne reste plus que 2 emprunts en cours : l'un relatif au financement de la restauration de l'église et l'autre à la réhabilitation du grand bâtiment face à la mairie. L'occasion est de préciser que le plan de financement de cette réhabilitation, tenu depuis 2006, reste largement positif puisque nous disposons d'une réserve théorique de 97 074 €.

Quant aux **recettes**, nous n'avons pas eu de contretemps puisque nous avons encaissé en recettes dites réelles un total de 333 750,61 € en 2023 alors que nous avons un total de 310 991 € en 2022 après neutralisation d'un montant de 20 207 € à échéance quinquennale en provenance du site éolien.

Ainsi, les recettes fiscales sont passées de 201 583 € à 213 737 € à la faveur, notamment, de la réévaluation des bases 2023 issue de la loi de finances, au taux de 7,1 %. La Commune n'a aucunement modifié ses taux. Les dotations sont passées de 91 733 € à 102 095 € venant contrarier les restrictions subies les dernières années.

Les revenus des immeubles ont atteint 58 715 € contre 53 414 € en 2022, ce malgré la vacance du logement n°2 une bonne partie de l'année et l'arrêt de la facturation des bâtiments de la boulangerie à la date du 31 juillet 2023.





## Section d'investissement

### Les dépenses

Après avoir vu la fin des mandats des travaux de réhabilitation du bâtiment de La Poste pour 77 549 €, c'est l'aménagement d'un nouvel espace public dans le bourg qui a engendré l'essentiel de la consommation de crédits ainsi que les subventions afférentes. Même si une partie des transcriptions budgétaires s'est traduite dans les crédits reportés, le budget 2023 a pris en compte ces dépenses, soit :

- au titre de la maîtrise d'œuvre pour 8 060 € (4 200 € ayant été réglés en 2022),
- au titre des travaux, pour 107 198 €.

Il s'agit bien d'un chantier d'aménagement paysager mais sa vocation est aussi la sécurité routière : ce que nous développerons dans une page à suivre. Il a été subventionné au taux de 78,70 %.

Nous avons équipé le bar-restaurant d'une climatisation pour le prix de 7 006,80 €.

Nous avons équipé la boulangerie d'un nouveau portail pour le prix de 6 488,33 €.

La faucheuse d'accotements a été remplacée pour un montant de 14 400 € avec une reprise de 3 600 €.

Le déboursement net du rachat de la petite maison du centre bourg alors que la Commune l'avait vendue à la famille Coulm a été de 6 000 €.

La situation de la boulangerie sur laquelle nous reviendrons nous a amenés à acheter un ensemble de matériels professionnels de la boulangerie pour un prix de 13 200 €, après avoir acheté le four en 2022.

Les travaux de requalification de la voirie engagés auprès de l'entreprise Bordat n'ont jamais pu être réalisés selon le calendrier prévu en 2023 du fait des mauvaises conditions mais le montant du devis accepté soit 20 232 € a été réservé dans les résultats 2023, selon la règle de précaution de la comptabilité publique.

Le capital d'emprunt a retrouvé son niveau de croisière (10 131 €) alors qu'en 2022, nous avons effectué le remboursement d'un montant important de capital.

### Les recettes

Le financement de cette section est largement couvert par les ressources propres de la collectivité, excédent de fonctionnement capitalisé de 2022 (soit 164 711 €) et reversement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses effectuées en 2021 (soit 11 428 €).

Les autres recettes sont des subventions prises en compte car versées ou bien engagées par les financeurs sur la base d'une décision formalisée :

- au titre des travaux à La Poste : 50 295 € pour le solde.
- au titre de l'aménagement d'espace : 69 761 €, le solde étant à venir en 2024.

## budget primitif 2024



L'équilibre du budget 2024 (total : 1 073 182,74 €) se présente comme suit :

- section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 720 170,60 €
- section d'investissement : dépenses = recettes, soit 353 012,14 €.

### Sans hausse de taux de la fiscalité, le Budget 2024 a été adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des voix.

Il faut dire que la construction du budget 2024, dans la lignée de ceux des années précédentes, a été réalisée dans la facilité, mettant en évidence des capacités financières saines. Comme je n'hésite pas à le dire, la Commune n'a pas vocation à conserver des « coussins » sans destination identifiée ...

Toutefois, le budget reste l'outil qui traduit la volonté invariable des élus de maîtriser les moyens dont dispose la collectivité pour le futur. En effet, ce qui pourra être réalisé demain dépend de la préparation qui aura été faite antérieurement.

Les visuels qui suivent et auxquels vous êtes habitués vous permettent d'appréhender l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'année 2024.

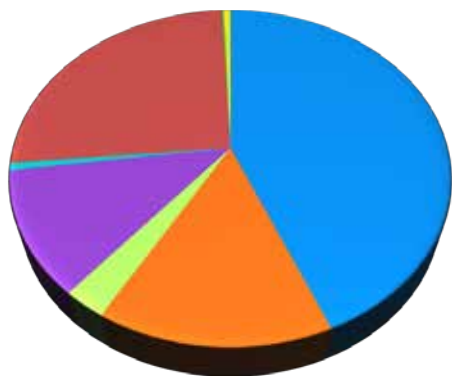
Quelques repères sont utiles pour étayer nos chiffres :

- l'augmentation des bases fiscales issue de la loi de finances 2024 est de 3,8 %,
- l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé en section d'investissement 2024 est de 66 342,44 €,
- le suivi de la voirie sera la priorité des exercices à venir,
- un broyeur de haies a été commandé pour une livraison courant septembre,
- la petite maison Coulm (ex-Paans/Mardon) sera réhabilitée, a priori dans la formule gîte,
- le maintien de l'ouverture de la mairie et de l'agence postale tous les jours, la pérennité de l'école et des deux commerces indispensables à la vie économique et sociale de notre village, en un mot à sa survie, continueront à bénéficier de toute l'attention des élus.

# Le budget communal 2024

## Section de fonctionnement, en euros

### Dépenses



<span style="color: blue;">■</span>	1 – Charges d’entretien à caractère général	314 467,53
<span style="color: orange;">■</span>	2 – Charges de personnel	106 000,00
<span style="color: green;">■</span>	3 – Atténuation de produits	19 690,00
<span style="color: purple;">■</span>	4 – Charges de gestion courante	84 800,00

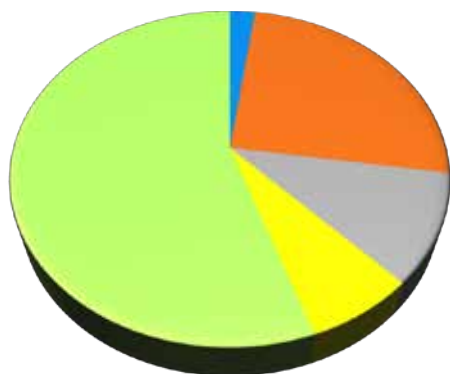
*	Indemnité du Maire et des adjoints	13 000,00
*	Contribution aux organismes de regroupement	51 000,00
*	Subventions personnes de droit privé	3 000,00
*	Contribution service incendie	11 600,00
*	Autres charges	6 200,00

#### Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIRP des Terres de Cœur	40 000,00
Pays Berry St Amandois - contribution de base	474,30
Pays Berry St Amandois - OPAH	1 192,95
Pays Berry St Amandois - Mission locale	343,17
SDE 18 : contribution de base	283,00
SDE 18 : contribution éclairage public	566,00
SDE 18 : maintenance éclairage public	896,00
SDE 18 : numérisation du cadastre	141,50
SITS de Lignières (Syndicat de transport scolaire)	200,00
RASED	60,50
AMORCE7 – Virement à la sec	520,00
Réserves8 – Charges spéci	6 322,58
<b>TOTAL 9 – Opéra</b>	<b>51 000,00</b>

<span style="color: teal;">■</span>	5 – Charges financières – intérêts des emprunts	4 850,00
<span style="color: brown;">■</span>	6 – Virement à la section d’investissement	185 238,07
<span style="color: green;">■</span>	7 – Charges spécifiques	1 000,00
<span style="color: yellow;">■</span>	8 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	4 125,00
	<b>TOTAL</b>	<b>720 170,60</b>

### Recettes



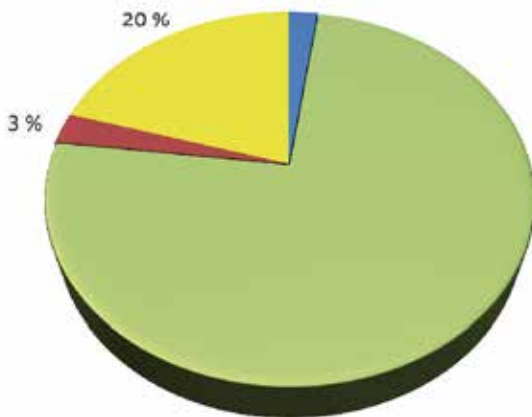
<span style="color: blue;">■</span>	1 - Produits des services	16 020,00
<span style="color: orange;">■</span>	2 - Impôts et taxes	181 414,00
	* Impôts locaux	125 000,00
	* Reversement de fiscalité Cdc	25 274,00
	* Taxe sur le pylône électrique	6 140,00
	* Taxe sur les éoliennes	25 000,00
<span style="color: grey;">■</span>	3 - Dotations Etat et divers	74 900,00
<span style="color: yellow;">■</span>	4 - Revenu des immeubles	50 000,00
<span style="color: green;">■</span>	5 - Résultat reporté 2023	397 836,00
	<b>TOTAL</b>	<b>720 170,60</b>



# Le budget communal 2024

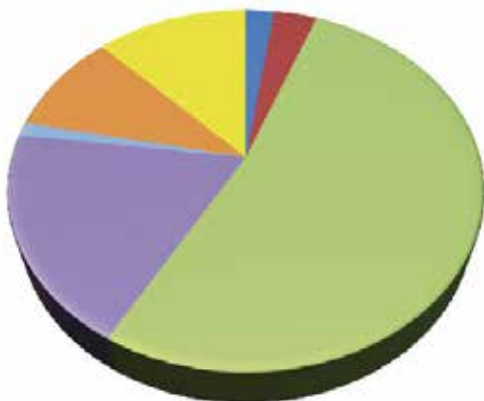
## Section d'investissement, en euros

### Dépenses



1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	10 500,00
2 - Investissements - Projets	342 512,14
* Etudes	15 000,00
* Terrains (autre que voirie)	5 000,00
* Bâtiments	20 000,00
* Matériel et outillage	60 000,00
* Travaux de voirie	70 000,00
* Matériels et outillages d'incendie	5 000,00
* installations générales et aménagements	10 000,00
* Matériel de bureau	2 000,00
* Immobilisations en cours	50 000,00
3 - Opérations d'ordre	12 300,00
4 - Crédit reportés	93 212,14
<b>TOTAL</b>	<b>353 012,14</b>

### Recettes



1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2022)	8 136,93
2 - Opérations d'ordre	12 300,00
3 - Virement de la section de fonctionnement	185 238,07
4 - Affectation résultat de fonctionnement 2023	66 342,44
5 - Dotations aux amortissements	4 125,00
6 - Résultat reporté N-1	33 486,20
7 - Crédit reportés	43 383,50
<b>TOTAL</b>	<b>353 012,14</b>

# La Communauté de communes

## Berry Grand Sud

Le lien qui s'affirme, des Communes avec la Communauté de communes, au fur et à mesure du temps modifie la nature des engagements pris par la Commune elle-même conformément à la répartition des compétences entre les deux entités ainsi qu'aux choix politiques retenus.

Notre Cdc Berry Grand Sud dans son format actuel existe depuis un peu plus de 8 ans, elle regroupe 32 communes pour une population de 12 000 habitants.

La santé financière de la Cdc est bonne puisqu'elle a dégagé un résultat d'exercice 2023 de 429 390 € et un excédent net disponible de 2 119 417 €.

La Communauté de communes maintient ses taux de fiscalité ménage depuis sa création et elle reçoit 80 000 € par an grâce à l'activité du parc éolien d'Ids-Saint-Roch.



Après de nombreux projets d'importance comme la création de 2 maisons de santé, la collectivité confirme le développement d'autres chantiers :

- le transfert des bureaux des espaces France Services tant à Châteaumeillant (90 100 € HT) qu'à Saulzais le Potier (73 600 € HT) face à la nécessité de bénéficier de locaux plus fonctionnels tant pour les personnels que pour l'accueil des usagers,
- la création d'une micro-crèche à Châteaumeillant dans le but de conserver ou attirer de jeunes parents dans notre territoire. Les travaux sont en cours pour une estimation de 675 000 € HT,
- l'achat d'un bâtiment en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Epineuil à la suite de besoins identifiés localement,
- Après l'achat du terrain ad hoc, la construction de la Maison de santé au Châtelet a été mise en suspens faute de pouvoir trouver un médecin intéressé par la proposition de la Cdc. La Région, pilote dans ces installations au côté de l'Agence Régionale de Santé, a en effet changé d'approche et a décidé de ne financer que les structures pour lesquelles un médecin était identifié pour y exercer,
- la création d'un cabinet dentaire au sein de la Maison de santé de Châteaumeillant (dépense de 60 400 € HT) permettant à un dentiste de rentrer dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, la Cdc reste engagée sur un ensemble d'autres compétences :

- le secteur agricole avec des travaux réguliers de maintien et de modernisation (63 000 € HT en 2023) du site du cadran dont la collectivité est propriétaire,
- le fonctionnement de la piscine à Châteaumeillant après un transfert de la ville (80 000 € HT annuels),
- le portage de l'activité économique en appui aux initiatives privées, la promotion du tourisme et le développement de la culture pour l'ensemble de ses habitants.

Il est utile de s'arrêter sur l'évolution de la gestion de l'assainissement.

L'assainissement collectif, pour l'instant resté dans le périmètre des communes concernées, sera transféré par la loi des communes à la Cdc à compter du 1er janvier 2026. D'ici là, la Cdc s'entoure des services d'un cabinet d'ingénierie pour l'aboutissement de cette démarche complexe.



# La Communauté de communes

## Berry Grand Sud

Quant à lui, le service public de la gestion de l'assainissement non collectif est déjà dans l'escarcelle de la Cdc puisque cette dernière s'est substituée (comme l'avait déjà fait Terres de Cœur) aux 32 communes pour les compétences et obligations du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et notamment celles dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992 et doit réaliser un état des lieux périodique obligatoire des systèmes d'assainissement autonome présents sur son territoire.

A cet effet, les techniciens de Véolia sont chargés de faire un état du fonctionnement des installations d'assainissement individuel. Dans le cas de notre commune, cette démarche sera effectuée en 2025. Vous recevrez un courrier de la part de Véolia pour prendre rendez-vous.

Dans un premier temps, et lors de la visite, vous n'aurez rien à déboursier directement car le montant sera prélevé directement sur votre facture d'eau et sera réparti sur 8 ans.

En complément de cette démarche, vous pouvez bénéficier d'un prix négocié pour la réalisation de l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif.

Il vous est rappelé que la vidange de votre dispositif est demandée tous les 4 ans. De surcroît, en cas de vente immobilière, vous devrez obligatoirement fournir avec la promesse de vente le rapport de contrôle de la conformité de votre système ; ce document doit être daté de moins de 3 ans. Enfin, en cas de création ou de mise aux normes d'une installation, vous devez faire vérifier la conformité de votre installation.

Pour plus de renseignement, vous pouvez prendre contact avec Véolia au 02.48.96.99.16.

**FAMILY PARTY**  
*Berry Grand Sud*  
**13H30**  
**23h**  
**SAULZAIS LE POTIER**  
**27 JUILLET 2024**

**23h**  
**Feu d'artifice**

**13h30-19h**  
**Animations sportives**

**16h30-20h30**  
**Finale inter villages**  
**animé par DJ Muzik live**

**21h30-22h30**  
**Concert "la Corde Raide"**

**BUVETTE**  
**FOOD-TRUCKS**

Logos: Intermarché, BILANCIERES, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, CA CENTRE LOIRE, BERRY FM, BOUBAT, VEOLIA, BicMat, Groupama



Labellisée 20 TERRE DE JEUX 24 en octobre 2022, la Cdc a grandement préparé le territoire Berry Grand Sud à l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Des actions ont été proposées à destination de tous les publics, en partenariat avec les associations sportives, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher, les écoles volontaires, le centre de loisirs, les services d'accueil des personnes âgées ainsi que certaines communes dont Ids-Saint-Roch. Désormais, il reste deux dates de manifestations : le samedi 27 juillet 2024 à Saulzais-le-Potier (finale inter-villages, concert et feu d'artifice) et le samedi 14 septembre à Culan (La ruée berrichonne Berry Grand Sud).

Cette aventure à forte valeur symbolique a été remarquablement conduite.



# Le soutien aux agriculteurs



A la fin de l'année dernière, les agriculteurs ont exprimé leur détresse à propos des conditions d'exercice de leur profession face aux contraintes qui pèsent sur eux.

A ce moment-là, c'était sans compter sur les conditions météorologiques atypiques qu'ils ont subies depuis des mois et des mois les mettant à contribution non seulement pour les semis mais maintenant pour les récoltes.

Le sens de cette intervention c'est que l'agriculture est indispensable à l'équilibre de la ruralité à laquelle la plupart d'entre nous est attachée. Nous avons besoin d'une agriculture vivante, rémunérant correctement ceux qui la servent. Sans réponse concrète des autorités publiques, françaises et européennes, pour aujourd'hui et à plus long terme, la pérennité de ce secteur d'activité sera ébranlée avec de lourdes conséquences sur le pays et sur les communes rurales.

Nous voulons continuer à faire vivre ce lien indéfectible et la solidarité réciproque qui unissent tous les élus ruraux aux agriculteurs.

Dans ce contexte, vous trouverez en suivant un communiqué rédigé par des responsables agricoles locaux et publié dans un journal professionnel que vous connaissez sans doute. Autorisés à diffuser cette chronique, nous le faisons volontiers tant elle nous apparaît comme essentielle dans la période que nous traversons.



# *Lettre aux environnementalistes*

Ces dernières semaines, nous vous avons parfois entendu exprimer votre compréhension des colères agricoles. Cibler les firmes, l'agroalimentaire et la grande distribution comme responsables de tous les maux de l'agriculture est évidemment réducteur.

Si les associations et collectifs environnementalistes n'ont pas été parmi les cœurs de cibles des revendications des manifestations agricoles de ces dernières semaines, il n'en reste pas moins que vous portez, collectivement et individuellement, une vraie responsabilité depuis une vingtaine d'années. Vos actions participent à la prolifération de mesures environnementales, inextricables dans leurs applications, et bien souvent sans aucun retour mesurable sur les buts que vous souhaitez atteindre. Cette surenchère de réglementations, sources d'injonctions contradictoires rend la vie des acteurs de terrain, agriculteurs, élus locaux, forestiers, invivable et leur équilibre économique de plus en plus précaire. De surcroît, votre stratégie de judiciarisation permanente des projets des acteurs du territoire génère systématiquement une dégradation des relations entre le monde agricole et vos organisations et ostracise les familles d'agriculteurs porteuses d'une dynamique de développement de leurs activités. Nous souhaitons vous confirmer, nous agriculteurs, que nous sommes parfaitement conscients que la transition écologique s'impose à tous. Comprenez aussi qu'en premier lieu, ce sont les agriculteurs qui subissent les impacts les plus lourds du changement climatique.

Aussi, plutôt que de privilégier une stratégie d'accusations systématiques de nos pratiques, accusations qui sont aussi à la source du « On marche sur la tête » que vous renvoient les agriculteurs, venez discutez sur le terrain avec les acteurs concernés.

Les manifestations anti-agricoles, sous couvert de manifestation citoyenne et familiale, cachent trop souvent des collectifs d'extrémistes prêts à détruire le travail et le revenu des familles d'agriculteurs de ce territoire.

Enfin, nous voudrions vous redire que votre utilisation permanente de mots fourre-tout et anxiogènes tels qu'agro-industrie, firmes, accaparement des terres, bassines, ... ne correspondent ni à la réalité de nos exploitations (qui font vivre les territoires de notre département), ni même à notre modèle agricole qui fonctionne dans des systèmes très majoritairement familiaux et loin des firmes. Vous considérez que la seule voie d'avenir pour l'agriculture serait l'Agriculture Biologique. Persister dans ce modèle unique, au moment même où les agriculteurs qui ont choisi cette voie subissent la plus grande crise de leur histoire et que la majorité des consommateurs se détournent des filières locales et biologiques, se heurte à la réalité économique.

Le triste constat de ces deux dernières années démontre qu'une part majoritaire des consommateurs font d'autres choix pour leur alimentation, cherchant encore à réduire la part de celle-ci dans leur budget mensuel.

Alors, de grâce, redécouvrez les paysans et leurs pratiques, acceptez que l'excès de mesures tue les acteurs de l'environnement que nous sommes.

Nous pourrions alors reprendre un dialogue constructif qui nous permette d'atteindre les objectifs de la planification écologique pour l'agriculture. C'est encore possible si nous changeons de méthode, si nous passons à un comportement à la hauteur des enjeux climatiques, celui de la construction, du respect mutuel et de la confiance.

Cette tribune s'adresse à tous ceux qui croient bien faire en stigmatisant l'agriculture et les agriculteurs.

Denis Jamet, président de la FNSEA18,  
Etienne Gangneron, président de la Chambre d'Agriculture du Cher,  
Benjamin Pointereau, président de JA18.

## Le Fournil d'Ids devenu B & B Boulangerie

Après une période fournie en aléas, nous avons retrouvé nos deux commerces tels que nous les attendons.

En effet, lors de la dernière édition de ce bulletin, nous en étions à la fermeture attendue du Fournil d'Ids au 31 juillet 2023. Ce qui n'a pas manqué d'arriver. Auparavant et après avoir racheté le four en 2022 (22 000 nets de TVA), la Commune s'était engagée plus avant en achetant en 2023 (13 000 € nets) tout le reste des équipements du fournil et du laboratoire de pâtisserie (hormis le camion).

Nonobstant les résultats qu'ils tiraient de leur affaire, Anthony et Julie Logre ont décidé de faire une totale reconversion professionnelle tout en restant habitants de la Commune.

D'août 2023 à février 2024, nous avons réussi, tant bien que mal, à assurer un service

minimal grâce à la fabrication de la boulangerie Aveline de Saint-Amand. Toutefois, au terme de ces quelques mois, il faut avouer que nous étions au bout de nos efforts des deux côtés.



Les investigations pour installer un nouveau boulanger dans les locaux restaient infructueuses malgré tous les axes de recherches possibles.

Par un heureux hasard de circonstances, Mohamed BENDHAOU nous a été présenté et nous avons pu assez rapidement l'installer. Artisan boulanger-pâtissier diplômé, Mohamed travaille en France depuis 13 ans dont quelques années à Bourges. La coopération avec la Commune se passe très bien. Dans un premier temps, nos convenances ont été fixées dans une convention de prêt à usage puis un bail sera signé à compter du premier août marquant ainsi l'indépendance de la structure que nous avons tenu à accompagner les premiers mois.

Le désarroi que nous avons connu l'été dernier fait place au plaisir de fréquenter ce commerce de proximité où la clientèle est accueillie et servie du mieux possible.

Vous êtes nombreux à fréquenter la boulangerie d'Ids et nous vous en remercions.

## La Table d'Ids



C'est sans crainte que nous pouvons évoquer cet établissement sérieux et de bonne renommée. La fréquentation du restaurant qu'elle soit régulière ou occasionnelle participe de l'animation de notre village. Le bar est un endroit où règnent échanges et convivialité.

Par notre intermédiaire, Isabelle et Etienne Cloué adressent leur gratitude à toute leur clientèle.

D'une façon générale, nous sommes reconnaissants à tous les acteurs économiques installés dans notre Commune et qui participent à l'activité locale par leur travail, dont les artisans et petites structures diverses.



# Opération d'aménagement à l'intérieur du bourg



2 vocations à ce chantier qui concerne la placette du monument aux morts et le nouvel espace vert derrière l'immeuble du restaurant. Il s'agit à la fois d'un aménagement paysager et de sécurité routière

## Aménagement paysager :

- les massifs autour du monument étaient devenus envahissants et désordonnés ;

désormais, le nettoyage de la végétation vieillissante et le choix de la sobriété contribuent à une meilleure mise en valeur de l'église, si bien restaurée !

- après la mise en place d'une aire de jeux et d'un terrain de boule, la plantation de vivaces et d'arbres participent à la finalisation de l'aménagement de cet espace enherbé en plein centre bourg.

## Sécurité routière :

Le projet a permis de répondre à une préoccupation des élus en termes de circulation :

- mise en place d'un sens de circulation autour de la placette du monument : sens descendant en provenance de Touchay vers Laveaux et interdiction d'accéder à la route départementale au pied de la

bascule ; sens montant de la route de Laveaux vers le bourg par la droite.

- abaissement de la vitesse de circulation dans tout le périmètre de l'agglomération de 50 à 30 km/h. Quelques irréductibles conducteurs traversent la commune, dans tous les sens, de façon intempestive et surtout irresponsable. Et maintenant, quelques personnes s'affranchissent également du respect de la réglementation de signalisation visant à minimiser les accidents à l'approche de la RD 69 : ben voyons !

Il ne s'agit pas d'une lubie des élus mais bien d'une initiative visant à protéger du mieux possible les usagers.

Coût total du chantier : 98 649,30 € HT dont maîtrise d'œuvre = 10 216,80 € et travaux = 88 432,50 €. Le montant de financements externes obtenus est de 53 318 €.

L'opération a été confiée dans sa totalité à l'entreprise BORDAT avec une sous-traitance à l'entreprise DESABRES Paysagiste.



## La classe d'Ids-Saint-Roch

### Notre année scolaire 2023 - 2024

L'année scolaire se termine avec 14 élèves de CE1-CE2.

Les arts de la scène nous auront beaucoup inspirés cette année puisque nous sommes allés voir deux spectacles aux Bains Douches et avons participé aux Rencontres Théâtrales en juin.

Pour notre sortie de fin d'année, nous avons découvert avec un grand plaisir le plus vaste zoo de France : le parc de la Haute-Touche.

Une fois n'est pas coutume, ce sont les élèves de CE2 qui, cette année, nous racontent toutes ces sorties culturelles, éducatives et sportives.

Nous sommes partis au parc de la Haute-Touche avec les GS-CP, le mardi 16 avril en bus. Nous avons vu beaucoup d'animaux : cistudes, suricates, loups, lynx, porc-épic, dhôles et même une cigogne en train de faire son nid : c'était rigolo. Nous avons eu la chance d'avoir un super animateur qui nous a appris beaucoup de choses. Savez-vous que les écureuils nous aident à planter les chênes de nos forêts ? Que le lynx peut sentir notre présence à 600 m ? Que la cistude boit beaucoup avant de pondre pour pouvoir ramollir la terre en faisant pipi et creuser pour y déposer ses œufs ?

Nous avons tous aimé ce parc formidable, magique et magnifique où les animaux sont beaux et qui nous a apporté beaucoup de connaissances.

Manon, Margot, Mila et Loïs.

Cette année, nous nous sommes rendus aux Bains Douches de Lignières pour assister à deux spectacles et monter sur scène lors des Rencontres Théâtrales.

Le Petit Georges était un théâtre d'ombres chinoises. Un musicien racontait la jeunesse de



Georges Brassens, son enfance à Sète et son départ pour Paris, la période de la guerre. Le chanteur a interprété quelques chansons de Georges Brassens mais aussi des chansons originales. C'était chouette de découvrir des chansons que nos parents et grands-parents connaissent : les bancs publics ou les copains d'abord, ainsi qu'une chanson un peu méconnue : Maman, Papa.

L'histoire de 3 musiciens qui avaient perdu leur prénom, c'est ce que nous racontait le spectacle l'Abécédaire de Boris Vian. Ils parcouraient tout l'alphabet en chantant afin de le retrouver. Pendant ce spectacle, nous avons appris le nom d'instruments de musique et surtout nous avons dansé comme des fous !

Le 7 juin, c'est nous qui sommes devenus les comédiens sur les planches du théâtre. Nous avons présenté le travail d'une année : Les monstres, de Grégoire Kocjan. Sorcières, momie, ou vampires se répondent pour défendre la cause de la terre, des femmes ou des animaux. Ce projet d'une année nous a permis de travailler la mémoire, l'aisance devant un public, de dépasser ses appréhensions et surtout de passer un moment riche en émotions avec les copains et devant les parents.

La fin de l'année scolaire est arrivée ensuite à grand pas. Nous avons célébré les Jeux Olympiques en participant à une journée sport au stade de Lignières.

A la prochaine rentrée, la classe d'Ids-Saint-Roch accueillera les CE2-CM1-CM2, un changement dû à la fermeture de la classe de Touchay.

Carine CLUSEAU,  
Enseignante





## Fermeture d'une classe dans le Sirp des Terres de cœur !



Jusqu'à maintenant, nous ne vous avons pas présenté ce dossier qui nous taraude pourtant depuis 2 ans déjà. En effet, c'est dans sa séance du 28 juin 2022, que le Conseil municipal de Touchay a voté à la quasi-unanimité (2 abstentions) sa demande de retrait du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Terres de cœur constitué il y a tout juste 40 ans par les élus précurseurs des communes d'Ids-Saint-Roch / Ineuil / Touchay et Saint-Hilaire.

Conformément aux statuts du regroupement, ce dernier a été amené, le 06 octobre 2022, à se prononcer sur la décision de Touchay et à refuser la demande qui lui était présentée.

Puis, plus rien ne s'est passé jusqu'à ce que le sujet de la carte scolaire soit à l'ordre du jour de l'Education nationale toute fin 2023 – début 2024 visant à fermer le maximum de classes dans un but économique. Dans ce contexte, la position de Touchay se trouvait être un facilitateur de décision puisque la Commune était volontaire pour que la classe qui se trouve chez elle soit fermée : les choses ont été claires lors de tous les échanges que nous avons pu avoir avec l'inspection académique et ses différents services. Le couperet est bien tombé et à la rentrée scolaire 2024-2025, les cours de CM1-CM2 ne seront plus dispensés dans la classe de Touchay.

Les élus des 3 autres communes, avec l'appui du député et autres intervenants, n'ont pas réussi à convaincre l'Education nationale du bien-fondé de leur opposition du seul fait que la commune de Touchay demandait cette fermeture. Dans tout autre cas, et sans la main tendue du Maire de Touchay, nous n'aurions aucunement été inquiétés ni maintenant, ni à l'avenir. En effet, désormais, il n'y a plus de fermeture de classe décrétée sans l'accord des élus de la commune concernée. Ce principe a bien été confirmé ouvertement par les services de l'Education nationale.

Ainsi, la commune de Touchay a de nouveau délibéré en date du 10 avril 2024 pour réitérer sa demande de sortie du SIRP, lequel devra de nouveau se saisir de cette demande d'ici quelques semaines au plus tard. Nous ne savons pas à l'heure actuelle qu'elle sera l'issue de cette situation difficilement qualifiable : des élus qui demandent la fermeture d'une classe !!!

Pour se justifier, Touchay invoque le manque d'élèves et le coût récurrent élevé pour scolariser la dizaine d'élèves domiciliés dans la Commune et inscrits en classes primaires. Les trois autres communes du regroupement font face elles aussi, strictement, au même constat mais il ne viendrait pas à l'idée de leurs élus de renoncer à l'exercice de leur engagement. Nous le savons et malheureusement, la population de notre région, de notre département et d'abord de nos communes diminue mais qui donc va s'occuper de la scolarisation des enfants qui sont sur le territoire de Touchay ? Qui peut imaginer ce qui se passerait si les autres communes renonçaient, elles-aussi, à prendre en charge cette organisation scolaire, laquelle fonctionne très bien par ailleurs ? Tant qu'à l'aspect budgétaire évoqué par Touchay, il est étonnant tant la commune se targue d'avoir de bons excédents, aucun emprunt ...

Ce qui est certain c'est que, chaque année (références 2023), Touchay économiserait 31 000 € et laisserait une charge supplémentaire de 19 000 € aux 3 autres communes, à se partager !

En 2024, la contribution réelle de la Commune d'Ids-Saint-Roch au SIRP sera de 36 697 € pour 11 enfants domiciliés sur son territoire et scolarisés en classes maternelle et primaire ; 3 familles ont décidé de ne pas recourir aux services proposés par la Commune : quel dommage !

Comme nous l'avons déjà expliqué, ce ne sont pas les frais de scolarité qui sont élevés mais les frais périscolaires (restauration, garderie, transports) pris en charge par la collectivité qui fixe des prix plus que modiques aux familles, comme un ticket de cantine acheté 3,90 € le repas par les parents alors que ce dernier a un prix de revient de 9 € pour le SIRP.

Tels sont les éléments, même synthétiques, que nous souhaitons vous apporter à propos de ce sujet tellement essentiel pour la vie dans nos communes.

**Oui, vous pouvez compter sur nous pour défendre nos écoles.**

# Le site éolien

La société Eurocape New Energy avec laquelle la Commune est entrée en relation en 2011 a évolué et est devenue juridiquement ENERGITER. Cela ne change absolument rien pour nous puisqu'aucun engagement objet de signatures n'a été affecté et que nos contacts sont restés les mêmes, excepté le changement de quelques collaborateurs de façon classique.

Nous voulons revenir, en résumé, sur la situation juridique finale du dossier. Le 26 septembre 2023, la Cour d'Appel de Nantes a mis fin à 8 ans de contentieux ayant pour objet l'autorisation ICPE (Inspections Classées Protection de l'Environnement) du parc éolien d'IDS. Après un renvoi du Conseil d'Etat le 12 février 2021 devant la Cour d'Appel de Nantes pour un vice affectant l'avis de l'autorité environnementale, celle-ci a ordonné le 18 janvier 2022, la régularisation de l'avis de l'autorité environnementale et a sursis à statuer.

A la suite de plusieurs mois de régularisation de l'avis de l'autorité environnementale, la Ferme Eolienne d'IDS a obtenu un arrêté préfectoral de régularisation le 7 juin 2023. La Cour d'Appel de Nantes s'est prononcée définitivement le 26 septembre 2023 sur l'arrêté préfectoral de régularisation, et a annulé le jugement du Tribunal administratif d'Orléans, confirmant ainsi l'autorisation ICPE du parc éolien d'IDS. Aucun pourvoi n'ayant été formé, la fin de la saga contentieuse relative à la délivrance de l'autorisation ICPE du parc éolien d'IDS est enfin terminée.

Outre le suivi du fonctionnement du parc, ENERGITER a procédé, il y a peu, à l'installation d'un parcours pédagogique pour partie à proximité du site mais aussi dans le bourg.

Cette mesure, parmi celles édictées par arrêté préfectoral d'autorisation, est dite d'accompagnement visant à assurer l'absence de perte nette de biodiversité.

Les panneaux au nombre de quatre concernent le parc éolien et la faune/flore locale en rappelant que des mesures favorables au sonneur à ventre jaune sont menées dans la commune et que 4 km de haies ont été plantées. Ces pupitres sont en chêne brut, non traité chimiquement et ils sont placés hors sol sur des supports métalliques qui permettent d'éviter leur dégradation par l'humidité. La hauteur de lecture est adaptée de façon à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La mairie a été associée à cette mise en place sur des espaces communaux.

Energiter a également pour objectif de restaurer une prairie humide fonctionnelle sur une surface plantée en arbustes dans laquelle les zones arbustives favorables à la faune vont être renforcées, une mare écologique va être creusée en faveur des amphibiens et des libellules. Les travaux sont prévus à la fin 2024 début 2025. La prairie pourra être maintenue pendant 20 ans a minima.

**À VOS AGENDAS**

**Parc éolien d'Ids**  
Communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay

IdS Saint-Roch  
UN PETIT VILLAGE PLAIN DE VALLEE

energiter  
LA FABRIQUE DES NOUVELLES ENERGIES

**PRENEZ DATE !**

ENERGITER, Martine FOURDRAINE, Maire d'Ids-Saint-Roch et Jean-Luc BRAHITI, Président de la Communauté de communes Berry Grand Sud ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du parc éolien d'Ids, suivie d'un cocktail.

**JEUDI 26 SEPTEMBRE**  
à 15h30

sur le site du parc éolien d'Ids (18)

Nous reviendrons vers vous ultérieurement avec des informations, en attendant vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire :

inauguration.ids@energitor.fr  
04 27 04 50 49



# Le Sonneur à ventre jaune

Une espèce pionnière typique du bocage

Ce petit crapaud de 4 à 5 cm de long est facilement reconnaissable à la coloration ventrale qui lui donne son nom et à sa pupille en forme de cœur.



**Le saviez-vous ?**  
La coloration et les tâches ventrales constituent une sorte d'identité unique pour chaque individu !

Le Sonneur à ventre jaune affectionne les fossés et les mares piézoïques, peu profondes et ensolaillées. L'adulte possède un petit territoire et s'éloigne rarement de plus de quelques mètres de son habitat aquatique pour hiverner à terre. Il possède toutefois de bonnes capacités de déplacement et de colonisation pour atteindre de nouveaux habitats (plusieurs kilomètres le long de haies, fossés, talus...).

- Statut de l'espèce :**  
Espèce protégée et menacée sur l'ensemble du territoire français.
- Reproduction :**  
Il s'agit d'une espèce pionnière, capable de synchroniser ses pontes avec le régime des pluies. Celles-ci peuvent avoir lieu à partir de fin avril et possiblement tout l'été, où l'on peut trouver de petites grappes d'œufs accrochées à la végétation de points d'eau peu profondes et ensolaillées. Les têtards naissent environ une semaine après la ponte et se métamorphosent environ un mois après l'éclosion. Le nombre de jeunes atteignant l'âge adulte est faible, mais compensé par une survie des adultes suffisamment importante (10 à 15 ans).
- Repos hivernal :**  
Le Sonneur à ventre jaune hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse, ou encore dans des fissures du sol ou des galeries de rongeurs. Cette phase hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Durant les étés secs, il trouve refuge dans ces mêmes abris.

Comme la plupart des amphibiens, le Sonneur à ventre jaune est menacé par :

- La destruction des micro-zones humides favorables à la reproduction (combaiement des mares, conversion en grands étangs, comblement des ruisseaux, drainage, captage, assèchement précoce suite au changement climatique, etc.) ;
- La fragmentation des habitats (destruction des haies, réduction du nombre de points d'eau, mise en culture des prairies, etc.) ;
- Mais également par l'utilisation de pesticides (réduction de la ressource alimentaire et augmentation de la fragilité des individus aux malformations et maladies).



# Les Chauves-souris

Reines de la nuit

Les chauves-souris sont de petits mammifères longévifs (certaines espèces françaises peuvent vivre jusqu'à 90 ans !) qui fréquentent tous les milieux, mais un de leur préféré est sans conteste le bocage ! Certaines espèces préfèrent élever les jeunes dans des cavités arboricoles, d'autres plutôt dans nos combles ou greniers. Le bocage avec son réseau de haies et de cours d'eau, ses arbres têtards, son élevage extensif et sa diversité en bâtis constitue un milieu très favorable pour toutes les espèces de chauves-souris.



**Le saviez-vous ?**  
L'oreille d'une chauve-souris est adaptée en 4 étapes :  
- hibernation  
- migration  
- mise bas et élevage des jeunes  
- accouplement et migration

- Une diversité d'insectes :**  
Les chauves-souris sont de redoutables insectivores. Un individu mange environ un tiers de son poids en insectes en une nuit, soit l'équivalent de 3000 moustiques ! Mais certaines peuvent ingurgiter de bien plus grandes quantités, jusqu'à l'équivalent de leur poids total. Elles se nourrissent notamment de très nombreux insectes nuisibles à l'agriculture (noctuelles, pyrales, oïdoptères...) mais également de petits moucheronnets et d'une multitude de moustiques.
- Reproduction :**  
En automne, les chauves-souris s'accouplent et font le plein de réserves de graisse pour la potentielle migration et surtout pour l'hibernation. En effet, en hiver, le manque de nourriture les contraint à se rassembler dans des sites froids et humides et à entrer en léthargie pour économiser leur énergie. Au printemps, elles réintègrent petit à petit leurs sites d'élevage et les femelles débloquent rapidement la gestation. En été, elles se regroupent en colonies dans des endroits chauds et surtout pas le plus souvent en un unique jeune, qu'elles élèveront jusqu'à ce qu'il sache voler et chasser, à la fin de l'été.
- La Noctule commune, une espèce de haut vol :**  
La Noctule commune parmi les plus grandes espèces européennes et, de par sa morphologie, vole préférentiellement dans les espaces dégagés : les vallées forestières ouvertes en hauteur, au-dessus de la canopée, les vallées alluviales, les prairies... Son vol rapide (50 km/h) lui permet de s'éloigner de plusieurs kilomètres de son gîte pour aller chasser. Son territoire de chasse est grand. C'est ainsi une espèce très trouble.
- La Noctule commune est considérée comme une espèce migratrice, même si une partie des populations européennes a une tendance sédentaire. La migration ne semble concerner que les femelles, ces dernières hivernent dans le sud de l'Europe et parviennent à se reproduire plus au nord et à l'est du continent. En région Centre-Nord de la France, on compte de nombreuses colonies, mais celles-ci sont généralement discrètes et difficiles à découvrir.

Les populations de chauves-souris sont fragiles pour plusieurs raisons : l'âge de leur première reproduction est relativement tardif, elles ne font qu'un seul petit par an et le taux de survie des jeunes est faible.

- Bien qu'il s'agisse d'espèces protégées, les menaces sont nombreuses :
- Pollution lumineuse qui réduit le territoire de chasse de certaines espèces fuyant la lumière.
- Destruction ou dérangement de gîtes (bâti et vieux arbres).
- Chocs avec les véhicules ou les délinéaires.
- Traitements insecticides.





# Mesures en faveur de la biodiversité

Le parc éolien d'Îds-Saint-Roch a été construit et mis en service en juillet 2020. Dans ce cadre, plusieurs mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place.



**Restauration et création de mares pour le Sonneur à ventre jaune :**  
Le Sonneur à ventre jaune affectionne les fossés et les mares pionnières, au flux peu profonds et ensablés. Il a besoin d'un maillage de mares denses, connectées entre elles par des rigoles, des fossés, des zones de ruissellement...  
Il est notamment menacé par la disparition de ses sites de reproduction et par la fragmentation de son habitat.

Afin de favoriser la présence de cette espèce, différentes mesures ont été mises en œuvre :

- La restauration et création de vasques et mares autour de la population ciblée.
- La gestion de zones humides et du petit hydraulique (mares, étang, fossés, etc.)
- Suivi de la présence/absence du Sonneur à ventre jaune sur l'ensemble des secteurs favorables à sa reproduction (prospections diurnes et nocturnes entre mi-mai et juillet).

**Régulation des éoliennes afin de préserver les chauves-souris :**  
Certaines espèces de chauves-souris, telles que les noctules, volent à hauteur des pales d'éoliennes pour se déplacer ou pour chasser, ce qui est susceptible d'entraîner des collisions. Le parc éolien d'Îds-Saint-Roch et du Touchay se situe dans un milieu bocager riche en chauves-souris.

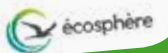
Aussi, un arrêt des éoliennes a été programmé lors des périodes de plus fortes activités des chauves-souris (la nuit, entre avril et octobre, par vent faible et en l'absence de pluie). Tout en maintenant l'éolienne active, ce bridage a pour objectif de réduire les risques de collision. Il couvre plus de 95 % de l'activité à hauteur de nacelle sur les mois de plus forte activité.

Replantation de haies en faveur de la biodiversité :

Plus de 4100 ml de haies plantées et à entretenir sur les communes d'Îds-Saint-Roch et du Touchay

Les essences implantées sont des essences locales, (Chêne sessile, Merisier, Charme, Prunellier, Cornouiller sanguin, Erable champêtre, Fusain d'Europe...)

Elles sont situées sur des parcelles privées et communales



# Les Oiseaux du bocage

Dans ce paysage de bocage, le maintien du pâturage permet la préservation des haies et des arbres têtards, constituant à la fois une ressource naturelle historique pour l'Homme, témoin d'une agriculture ancienne et aujourd'hui, un refuge pour de nombreux insectes, chauves-souris et oiseaux.

« La savez-vous ? »

On reconnaît la chouette chevêche grâce à sa petite taille, ses plumes brunes tachetées de blanc, ses longues pattes et ses yeux jaunes.



**Chouette chevêche :**  
Espèce sédentaire chassant principalement de nuit mais pouvant être observée en plein jour sur un perchoir. Elle se nourrit de rongeurs, gros insectes, vers, lézards, grenouilles... Le couple est monogame et fidèle et fait son nid dans une cavité, généralement dans un vieux arbre ou un mur.

**Harpe fasciée :**  
Espèce migratrice présente dans nos régions de mars à septembre, elle se nourrit principalement d'insectes et de vers, qu'elle cherche au sol. La Harpe fasciée cède dans des cavités (vieux arbres, murs...).  
Le reconnaître : Espèce impossible à confondre avec sa harpe, son plumage noir-rouge et ses ailes noires et blanches.



**Perdreau grise :**  
Espèce sédentaire se nourrissant au sol, de graines (surtout), tout au long de l'année) et d'invertébrés (surtout les jeunes, ayant un fort besoin protéique). Son nid est situé au sol, caché dans la végétation dense (haies, fourrés).  
Le reconnaître : Petit perdreau au plumage gris et brun et à tête orange. L'écaille ventrale brun sombre particulièrement visible chez le mâle adulte.

**Pie-grièche écorcheur :**  
Espèce migratrice qui se nourrit de gros invertébrés, voire de petits vertébrés (jeunes rongeurs, mammalogues ou lézards) qu'elle a l'habitude d'emporter sur des épicéas (barbilles, graminées) pour se constituer des réserves. Le nid est généralement construit dans un buisson épineux.  
Le reconnaître : Plumeau agris avec charnière de petit rapace. Le mâle est facilement reconnaissable avec sa tête grise lustrée, ses ailes et son bec charbon et son ventre blanc jaunâtre.

**Busardouille des bois :**  
Cette espèce migratrice est présente dans nos régions d'avril à septembre, elle se nourrit principalement de graines et se reproduit dans les arbres ou arbustes.  
Le reconnaître : Petite espèce de tournure colorée, avec les ailes marron-rouge tachetées de noir et le queue noire avec une bordure blanche.



Toutes ces espèces sont menacées par :

- La forte diminution de la ressource alimentaire, liée à l'utilisation massive de pesticides systémiques, exploités chez une majorité des espèces même granivores, pour l'alimentation des jeunes.
- La destruction de leur habitat (arrachage des haies et des arbres têtards).





# Empreintes sauvages : le refuge



L'association Empreintes Sauvages poursuit ses efforts pour la construction du refuge pour grands félins.

Pour rappel, l'association, présidée par le Dr Stéphanie Briere, vétérinaire à la clinique des Tilleuls à Saint Amand, a acquis un terrain agricole fin 2022 au lieu-dit Boisroux, à cheval sur Ineuil et Ids Saint Roch. Ce terrain, de 13 hectares, était en vente depuis de nombreuses années sans trouver preneur. L'association avait organisé une réunion d'information le 27 juin 2023 au foyer rural pour présenter ses intentions et prendre en compte les inquiétudes éventuelles de chacun.

Comme annoncé lors de cette réunion, les délais administratifs étant incompressibles, le refuge n'ouvrira pas ses portes avant 2026.

Le but du refuge reste l'accueil des animaux de cirques et issus du trafic. La capacité d'accueil du

refuge est estimée autour des 10 à 15 fauves, dans des enclos de 2000 à 5000 m<sup>2</sup> chacun. La végétation existante ne sera pas endommagée et il est même prévu de revégétaliser le terrain.

Les plans sont en cours de réalisation par une agence d'architecture de Bourges, choisie pour sa proximité avec le projet. Lorsqu'ils seront finalisés, une nouvelle réunion sera envisagée pour les présenter aux riverains, ils seront également disponibles sur simple demande, afin de répondre au mieux à notre exigence de transparence.

L'année 2024 est, comme annoncé, l'année de la levée de fonds. La recherche de mécènes et de dons occupe bien nos équipes !

Il est prévu d'ouvrir le parc au public, afin d'organiser des visites pédagogiques à la protection des animaux et de l'environnement. Il est cependant important de rappeler que le nombre de visiteurs estimé reste faible et que les nuisances seront limitées.

Notre exigence absolue est et restera la sécurité. Aucune concession ne sera envisageable et le projet sera retardé en cas de besoin afin d'assurer un accueil des animaux et des visiteurs sans faille et une relation de bon voisinage sereine avec les riverains.

Toujours dans le but d'assurer de bonnes relations avec le voisinage, l'adresse email de l'association est toujours en fonctionnement et la moindre question, crainte ou remarque concernant le refuge trouvera sa réponse dans les plus brefs délais. Nous n'avons pas vocation à déranger qui que ce soit et nous ferons notre possible pour répondre au mieux aux demandes de chacun.

L'association rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et est toujours en recherche de mécènes ou de bénévoles, dans tous les domaines.



**Pour en savoir plus :**  
<https://www.empreintes-sauvages.fr/>

**Pour contacter l'association :**  
[refuge@empreintes-sauvages.fr](mailto:refuge@empreintes-sauvages.fr)

## Le recensement

Matériellement, la procédure s'est plutôt bien passée et nous vous remercions de votre contribution.

L'agent recenseur a collecté 305 bulletins individuels. Ce qui ne forme pas le chiffre du nombre d'habitants. Il a été également comptabilisé 156 résidences principales + 71 résidences secondaires + 22 logements vacants.

Le recensement précédent remonte à 2018 ; le recensement 2024 auquel vous venez de participer sera une composante de notre population légale de 2027.



En décembre 2024, la population légale qui sera annoncée par l'INSEE sera celle de 2021 et confirmera une légère ascendance du nombre d'habitants à Ids, avoisinant de nouveau 300 âmes.

Actuellement, nous sommes sur la base de la population de 2020 et l'INSEE dénombre 283 habitants.

## L'état de catastrophe naturelle

Malgré le très faible nombre de dossiers signalés en 2023 en Mairie, la Commune a fait la démarche en temps voulu au moyen de la plateforme dédiée de la préfecture. Il y a quelques jours, nous avons été informés de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au profit de notre Commune selon l'arrêté du 18 juin paru au JO le 2 juillet 2024, sur la base du motif des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols.

Le 3 juillet 2024, suite aux inondations de l'Arnon en juin dernier, le préfet de département a réuni la Commission ad hoc de laquelle il a résulté un arrêté en date du 4 juillet paru le 7 juillet au JO statuant sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au profit de notre Commune, entre autres communes du Cher, du fait du phénomène naturel inondations et coulées de boue.

Ainsi, à partir de la date de parution au JO, et pendant une période de 30 jours, pour chacun des dossiers, les administrés ayant subi des dommages et désordres sont autorisés à solliciter leur assurance pour d'éventuelles indemnités, sous réserve que leurs biens soient assurés.







## L'arrivée de la fibre optique à Ids et l'arrêt du réseau cuivre

Dans le bulletin 2023 (p. 19), nous avons déposé un article complet sur ce sujet et le contenu est toujours conforme aux informations actualisées en notre possession.

Ainsi, nous vous confirmons que les travaux de constructions du réseau devraient être terminés en toute fin d'année 2024, ce qui permettrait la mise en exploitation et commercialisation du dispositif et donc la souscription des abonnements auprès des opérateurs au cours du premier semestre 2025.

**Le contact utile pour toutes vos questions reste Berry Fibre Optique : [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr) [contact@berryfibreoptique.fr](mailto:contact@berryfibreoptique.fr) - tél. 02.45.45.00.30**

Par contre, plusieurs d'entre vous nous avez questionnés s'agissant de l'arrêt des services de l'opérateur OZONE (internet haut débit par wifi) avant la fin de l'année 2024. La question se pose donc de pouvoir accéder au haut débit entre les deux dispositifs.

En résumé, s'agissant du téléphone seul et selon une communication officielle d'Orange, la modernisation

des infrastructures de télécommunication est en cours au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à Très Haut Débit partout en France : c'est ce chantier de la mise en place de la fibre que déploie la région Centre-Val de Loire et notamment les départements du Cher et de l'Indre dans un projet commun. Donc, en parallèle de la mise à disposition de la fibre, Orange va progressivement fermer son réseau historique en cuivre et la fermeture totale sera atteinte en 2030. Dans le Cher, notre commune a été pré-sélectionnée dans le lot 4 et la fermeture est prévue en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre (ce que nous sommes en grande majorité) devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

La souscription d'un contrat fibre avec un opérateur de votre choix sera alors pertinente voire indispensable pour pouvoir conserver une ligne de téléphone fixe.

Nous reviendrons sur ce sujet au fur et à mesure de la connaissance que nous en aurons nous-mêmes.

## Le Smirtom : changement du couvercle du bac vert

Jusqu'à la fin de l'année, les agents du SMIRTOM transformeront nos bacs bi-compartmentés (verre et papier) en un bac vert désormais dédié uniquement à la collecte du verre. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la préparation de la nouvelle collecte du verre qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Quant au papier, il doit être déposé dans le bac jaune, avec les emballages.

Les consignes du syndicat sont les suivantes :

- sortir les bacs à chaque collecte de verre et papier, et ce, jusqu'au changement de leur couvercle
- ne pas rentrer les bacs avant le soir du jour de collecte, même si la collecte a lieu le matin, car les agents peuvent passer à tout moment de la journée,

Cette opération est totalement gratuite : sortir son bac bi-compartmenté à chaque collecte n'impactera pas la facturation faite par le Smirtom.

Il se peut que les bacs ne soient pas transformés sous peu, même si d'autres bacs de la commune le sont déjà ! Continuez à les sortir à chaque fois.

Si vous ne disposez pas de bac bi-compartmenté mais 2 bacs séparés, un bleu et un vert, vous n'avez rien à faire sauf à utiliser exclusivement le bac vert ; le bleu sera enlevé l'année prochaine.

**Tél. SMIRTOM = 02.48.60.66.89**



## Les nuisances sonores

A entendre ce qui se pratique dans notre Commune, un petit rappel soit de la règle soit de la notion de savoir-vivre ensemble est nécessaire en la matière.

En effet, les nuisances sonores provoquées par **les travaux non professionnels des habitants d'un village** (bricolage, jardinage par exemples) **sont autorisés les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Le maire peut ajouter ses propres règlements à ceux du préfet lorsque des circonstances locales le justifient. Ce qui n'est pas le cas chez nous. Les Maires peuvent également être autorisés à accorder des dérogations individuelles ou collectives pour une durée déterminée lors de circonstances particulières ou exceptionnelles qu'il détermine telles que des manifestations commerciales, festives par exemples ou pour l'exercice de certaines professions à caractère saisonnier.



## Les troubles anormaux de voisinage

Une nouvelle évolution législative vient s'ajouter à la notion de patrimoine sensoriel des campagnes françaises que nous avons évoquée dans notre édition de 2021.

Le critère d'antériorité est reconnu par la loi publiée au Journal Officiel du 16 avril 2024, cette dernière « visant à adapter le droit de la responsabilité aux enjeux actuels ». Le texte était attendu par le monde rural, excédé des recours intempestifs de nombreux riverains ne supportant plus les bruits et les odeurs engendrés par les activités agricoles. Le texte vise à mieux encadrer les conflits entre les nouveaux arrivants dans le monde rural et les agriculteurs, en protégeant ces derniers.



Désormais, les recours seront plus compliqués car la loi verrouille le droit d'antériorité. En clair, il sera impossible pour un nouveau voisin de faire condamner un agriculteur dont les vaches ont pris l'habitude de meugler, depuis plusieurs années, ou dont les odeurs d'un élevage de volailles l'indisposent aussi depuis plusieurs années. Cette règle vaut également quand les nuisances résultent d'une mise aux normes postérieure à l'installation.

L'esprit de cette loi est d'instaurer un équilibre entre la liberté d'entreprendre et celle de jouir tranquillement de son bien. Le bon sens fait la loi.

Ce critère d'antériorité est recevable uniquement si l'activité est conforme aux lois et règlements en vigueur.



## Ids-St-Roch Foot



Ids-St-Roch Foot a commencé la saison 2023/2024 avec deux équipes : hélas, l'équipe masculine a vite déclaré forfait général.

L'équipe féminine, jeu à 8, quant à elle, a poursuivi l'aventure.

Quelques joueuses à l'extérieur sont venues en renfort. En cette fin de saison, elles terminent 7<sup>e</sup> sur 11.

Merci à toutes les filles. Cette année Thomas COUDRIN s'est porté volontaire pour endosser le rôle d'entraîneur. Tous nos remerciements.

Nous remercions la municipalité pour son aide financière et matérielle (terrain, éclairage, chauffage, eau, ...).

N'oublions pas les bénévoles, les fidèles supporters indispensables à notre fonctionnement.

A l'assemblée générale 2024, le club a adopté de nouveaux statuts prévoyant un tarif d'adhérents à 5 € : n'hésitez pas à soutenir notre club !

Nous serons heureux de vous retrouver sur notre terrain à la nouvelle saison.

La Présidente,  
Martine VATEL

## Chorale Terres De Choeur



Notre chorale va bien. Elle aura 14 ans en octobre. Elle est devenue une grande famille de chœur où le plaisir de chanter est toujours et encore présent grâce à la fidélité des choristes et de notre chef : Jean Benoît WALKER-VIRY. L'ambiance y est studieuse mais amicale.

Actuellement, 22 choristes participent aux répétitions.

Les concerts sont l'aboutissement de notre travail régulier. Nous participons à des rencontres chorales, comme le 7 avril à St Germain du Puy.

Le 28 avril, participation au concert de l'harmonie du Châtelet. Et nous animons chaque année un après-midi chez nos aînés.

Notre chorale en milieu rural est une chance à saisir pour rompre l'isolement, faire des connaissances, tisser du lien social.

Le chant a des multiples vertus. C'est un sport qui mobilise le corps entier. Il entretient la concentration, la mémoire.

Nous répétons le jeudi de 19 h à 21 h aux Bains Douches de Lignières.

Venez participer à une répétition, renseignez-vous, le chant est à la portée de tous.

La connaissance du solfège n'est pas obligatoire, seule votre assiduité compte.

Présidente : Muriel COMBAUD : 07.84.21.58.92

Vice-présidente : Anne Marie PLANE :  
06.59.26.55.29

## L'Areis : Association pour la Restauration de l'Eglise d'Ids-Saint-Roch



Cette association au format restreint à quelques adhérents est pourtant active et elle a déjà fait beaucoup au profit de son objet.

En 2024, l'évènement qu'elle prévoit d'organiser est moins chronophage que la production d'I Campagnoli organisée l'an passé.

Mais le 29 septembre 2024 après-midi, nous pourrons assister à un concert produit par la chorale Terres de Chœur associée à une seconde formation : la Chanterolle de Vesdun. L'entrée sera libre. Nous aurions plaisir à vous y accueillir.

## Le Foyer rural vit !

Cette année, un concours de belote en janvier, la Saint-Blaise en février, une randonnée en mai. Une bonne affluence à chacune de ces activités, même si un rayon de soleil aurait été le bienvenu pour la randonnée.

Notre prochaine fête aura lieu le 5 octobre, avec une après midi pétanque et une soirée dansante moules frites

Les manifestations suivantes ne sont pas encore planifiées.

En alternance avec la communauté de communes qui suit et anime le secteur en relation avec les jeux olympiques, le Foyer Rural prendra le relais quand ces jeux seront terminés.

Nous serions ravis de pouvoir vous proposer des activités plus conséquentes, pour cela nous avons besoin de vous, de vos idées, de vos bras, et de votre présence au sein de notre équipe

**N'hésitez pas à venir nous rejoindre !!! L'UNION FAIT LA FORCE !!!**





## Généralisations-mouvement

### les aînés ruraux d'Ids-St-Roch



Le club Généralisations-Mouvement les Aînés Ruraux d'Ids-St Roch, comme je le rappelle chaque année, fait toujours partie du plus important mouvement associatif de seniors de France (type loi de 1901) qui compte plus de 500 000 adhérents en 2023 dont plus de 5000 dans le Cher, et ce malgré un certain nombre de disparitions de clubs dans toute la France et dans notre département suite à la pandémie de covid-19 et aux diverses augmentations de toutes sortes qui ont affecté les trésoreries et découragé les dirigeants en place ;

Notre Association est apolitique, ouverte à tous, quel que soit son âge, son milieu et son origine, retraité ou non, qui partage les valeurs d'amitié, de solidarité, de tolérance et d'échanges, valeurs tellement bafouées en ces temps troublés ;

Le club Généralisations-mouvement d'Ids-st roch créé en 1996 est un lien social et culturel qui participe de fait à la vie communale dans le respect de toutes ces valeurs fondamentales ;

Après plus de deux années de pandémie nos activités ont pu reprendre normalement en 2023 et en particulier les jeux de cartes et de société, l'essence même de nos réunions hebdomadaires du mardi après-midi, à la plus grande satisfaction de la douzaine d'adhérents les plus fidèles, moyennant une participation de 2 euros pour les goûters ;

D'autres moments conviviaux sont très prisés des adhérents, comme le traditionnel repas d'été fin juin, celui d'automne (pot au feu) au domaine du Camelot, celui de fin d'année au restaurant la Table d'Ids et un repas spécial tête de veau à la mi-Mars également à la Table d'Ids ;

Nous prévoyons également d'organiser un concours de belote en janvier ainsi que des animations ponctuelles ;



À ce jour, le club compte 32 adhérents dont 2 nouvelles inscrites que je remercie chaleureusement pour leur implication et leur dynamisme ;

Le club dispose également d'une adresse mail [gmouvids@gmail.com](mailto:gmouvids@gmail.com) accessible à tous, ainsi qu'un magazine trimestriel la Gerbaude organe de communication de la Fédération Départementale sur la vie des clubs du Cher ;

Alors, si vous partagez nos valeurs et que nos manifestations vous inspirent, venez nous rejoindre moyennant une cotisation annuelle de 15 euros pour 2024 qui passera à 17 euros en 2025 ;

Pour finir, je remercie le Conseil Municipal d'Ids-St Roch de son soutien financier et matériel en mettant gracieusement à disposition du club les salles qui conviennent tout au long de l'année.

Didier BOURDIN, Président

renseignements au 02 48 56 76 30

## L'Unc - Afn - Soldats de France

1944-2024 : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la France de l'emprise nazis et merci aux Américains d'être venus à notre appel pour libérer notre pays aux dépens d'une lourde perte d'hommes. Ce fut le plus grand conflit que l'humanité ait vécu. Voilà, le 8 mai, nous avons commémoré cet anniversaire, dommage, que cette manifestation n'ait été suivie que par peu de personnes.

Où sont les jeunes ? Alors que nous avons des conflits comparables à la porte de notre pays, pensons qu'aujourd'hui combien de volontaires serions-nous pour défendre notre pays.

### **Alors, soyons de ceux-là !**

Notre section UNC regroupant trois communes (Ids-Saint-Roch / Touchay / Morlac) se porte bien avec une cinquantaine d'adhérents.

Après un concours de boules réussi en septembre, nous avons enchaîné avec le concours de belote de novembre qui a drainé une soixantaine d'équipes. Le 5 décembre 2023 à Meillant, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ; en 2024, ce sera notre tour d'honorer cette date. Pour l'année 2024 bien avancée déjà, nous avons commencé par le concours de belote de mars égal aux autres, la commémoration du 8 mai à Touchay, très bien organisée par l'association. La brocante du 15 juin a vu s'installer une dizaine d'exposants et bon nombre de visiteurs, ce, malgré l'instabilité du temps. Une exposition à l'initiative de la Commune s'est déroulée en parallèle sur l'Ordre National du Mérite.



Voilà une année rondement menée par un groupe de bénévoles qui souhaite faire perdurer le devoir de mémoire. Nous sommes preneurs de nouveaux volontaires qui sont motivés pour continuer ce travail bien engagé.

Jean-Paul BAUDON,  
Secrétaire.



## L'ordre national du mérite

La présentation itinérante dont a pu bénéficier la Commune a été construite à l'occasion des 60 ans de l'Ordre en 2023, création du général De Gaulle en 1963. Tout naturellement, l'exposition a pour but de vanter cette association nationale d'ordre honorifique, méconnue, et pourtant bien représentée au niveau départemental : « faire connaître et remettre notre Ordre à la place qu'il mérite ». Il récompense les mérites des citoyens qui se distinguent dans un domaine de leurs activités. Il a pour vocation d'encourager les forces vives du pays.

Il s'agit du second Ordre après celui de la Légion d'honneur. Ses missions sont énumérées sur le panneau ci-contre. Son insigne est une étoile à six branches doubles émaillées de bleu, surmontée d'une bélière formée de feuilles de chêne entrecroisées.

Le centre de l'étoile est entouré de feuilles de lauriers entrecroisées ; l'avert présente l'effigie de la République avec cet exergue « République française » et le revers deux drapeaux tricolores avec l'inscription « Ordre national du mérite » et la date « 3 décembre 1963 »



# Mon petit jardin

Pour la première fois depuis qu'ils sont installés à Ids-Saint-Roch, fin 2013, Mireille et Didier BOURDIN ont accepté de participer le 15 juin dernier, à l'opération « Mon jardin au naturel » sous couvert d'un réseau de jardiniers amateurs. L'intention est de faire partager et de transmettre leur pratique d'un jardinage le plus nature possible : préservation de la biodiversité, contrôle de la ressource en eau, recyclage des déchets verts ...

Certes, il s'agit d'un petit jardin mais s'y promener est plaisant et apaisant. Les visiteurs ont été nombreux à s'y déplacer. Les témoignages notés sur le cahier laissé à leur disposition à la barrière de la petite propriété n'ont pas manqué d'être élogieux suite à leur promenade.

Par ailleurs, Mireille et Didier sont les jardiniers de notre village : tout le fleurissement dont nous disposons est le résultat de leur travail tout au long des saisons, année après année. Collectivement, nous leur devons beaucoup. Cette opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel », à laquelle ils ont été inscrits, se veut être une reconnaissance en écho à leur engagement empreint de beaucoup de qualités.

Un grand MERCI, Mireille et Didier.

